

## Champ d'application

Les travaux en tranchée présentent des risques certains. Ces risques sont accentués suivant les **conditions atmosphériques, la surcharge, les vibrations répercutées au sol et la fragilité due aux travaux précédents.**



## Les méthodes d'exposition

La cohésion des sols est variable suivant la nature des terrains (rocheux, meubles, bouillants, sableux, ...).

**Suivant la nature des sols et les conditions atmosphériques, l'angle des talus varie :**

Nature du terrain	Angle (°)	
	Terrain sec	Terrain gorgé d'eau
Rocher dur	80 à 90	80
Rocher tendre	55	55
Débris rocheux	45	40
Terre végétale	45	30
Mélange sable argile	45	30
Marne	40	20
Gravier	35	30
Sable	30	20

 <i>Service Hygiène et Sécurité</i>	<b>Fiche technique : Travaux en tranchée</b>	Référence : FT 93
		Date de création : 14/05/2014
		Date de révision :
		N° de révision :

Le terrassement en banquette est aussi possible. Cette méthode consiste à réaliser des plateformes successives et permet de limiter les hauteurs de talus :



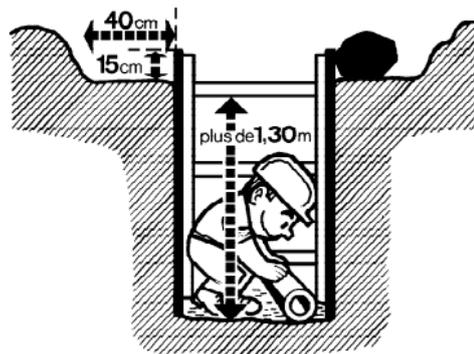
## Les risques liés aux travaux en tranchée

- **Risques liés aux réseaux souterrains** : voir Fiche Technique FT-92
- **Risques liés aux réseaux aériens** : voir Fiche Technique FT-59
- **Risque d'éboulement, d'ensevelissement ou d'écrasement de l'agent**
- **Risque de chute de plain-pied et de chute de hauteur** dans la tranchée,
- Risque de chute d'objet dans la tranchée,
- **Risque d'intoxication** par des gaz restants dans la tranchée,
- Risque de noyade si rupture de canalisation ou fonds mouvants,
- Risque électrique si utilisation d'appareil électrique ou réseau électrique,
- Risque incendie.

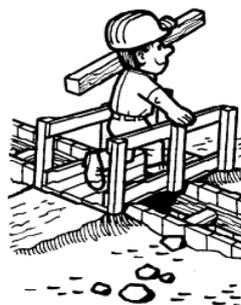
## Les mesures de prévention

- **Respect des démarches administratives** : DT-DICT, visionnage des plans (voir Fiche Technique FT-92)

- **Vérifier l'absence de gaz à l'aide d'un détecteur portatif descendu avec une commande**
- Mesure de prévention pour les tranchées
  - o Les fouilles en tranchée de **plus de 1,30m** de profondeur et d'une largeur égale ou inférieure aux deux tiers de la profondeur doivent, lorsque leurs parois sont verticales ou sensiblement verticales, être blindées, étrépillonnées ou étayées :
    - Pour la mise en place d'un blindage, tenir compte des **surcharges permanentes et des vibrations produites** par les engins et matériels aux alentours,
    - **Le blindage doit être adapté** à la nature du terrain,
    - Un **drainage** doit être prévu pour limiter les infiltrations,
    - Prévoir une **plinthe de 15 cm**,
    - Ménager une **berme de 40 cm** de largeur en bordure de tranchée,



- o **L'accès à la tranchée doit être réglementé :**
  - Une échelle doit être installée et doit dépasser de 1m le niveau du sol,
- o Installer un **moyen de franchissement** lorsque la largeur de tranchée est supérieure à 40 cm,



- o Effectuer les opérations mécaniques loin de la tranchée,
- **Balisage de la zone de chantier,**
- Surveillance du chantier par un **superviseur.**

## Les équipements de protection individuelle



Figure 1 : Chaussures de sécurité isolantes



Figure 2 : Casque de sécurité



Figure 3 : Gants de sécurité



Figure 4 : Tenue de travail adaptée



Figure 5 : Détecteur de gaz portable